

**MAIRIE  
DE  
LOUDUN**  
\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation  
5.09.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 26

L'an deux mille vingt quatre  
le onze septembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire  
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,  
Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Reprise de provision pour contentieux**

M. Gilles ROUX, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

Considérant le jugement en date du 18 avril 2024, condamnant la Commune de  
Loudun à verser à [REDACTED] une provision de 2 000 € dans l'attente d'une  
expertise à des fins médicale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2024 créant une  
provision de 3 500 € pour contentieux,

Il est proposé de reprendre la partie correspondante sur la provision constituée.

Cette somme sera comptabilisée comme suit :

Section de fonctionnement – Recettes  
Chapitre 78 – Article 7815

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur  
cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document se  
rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ... 13 SEP. 2024 .....

Publié le : ... 13 SEP. 2024 .....

Notifié le : .....